

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 Novembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoint ; Mme Denise LECLERC, MM. Jean-Claude MARCEL, Stéphane SCORTEGAGNA, Mme Peggy VINOT

Excusés: M. Dimitri BOILLOT, M. Philippe GIRARDOT, Mme Virginie MARCKERT, M. Philippe MIOT, Mme Manuela SCHLACHTER

Excusées avec pouvoir : Mmes Adeline CAPONE, Dominique DUÉE

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019 a été adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : RAPPORT D'EXPLOITATION- services publics de l'eau et de l'assainissement- exercice 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le rapport d'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2018 et joint à la présente délibération.

OBJET N°2: ACQUISITION DU SITE DE LA SUPERETTE – offre de prêt de la Banque Postale

Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant de 90 000.00 € pour l'acquisition du site de la supérette PROXI.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-09 y attachées proposées par la Banque Postale,
Et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de contracter un prêt auprès de la Banque Postale :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 90 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 25ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 90 000.00 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/01/2020, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,14%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 100.00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

PRECISE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

OBJET N°3: ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1,69 € à imputer à l'article 6541 du budget communal 2019.

OBJET N°4: SINISTRE DU 14/09/2018 – logement communal 12 rue Raymond Poincaré à54540 BADONVILLER

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE la somme de 40 959 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA en dédommagement des dégâts matériels constatés le 14 septembre 2018 dans un logement communal sis 12 rue Raymond Poincaré à 54540 BADONVILLER,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les chèques établis par la compagnie d'assurance GROUPAMA dans la limite du montant sus-indiqué.

OBJET N°5: COMITE DES FETES – subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 800 € dans le but de couvrir les frais d'organisation d'un concert de Noël,

IMPUTE ladite dépense à l'article 6574 du budget communal 2019.

DIVERS :

-les cérémonies du 75^{ème} anniversaire de la libération de BADONVILLER :
Monsieur le Maire remercie les différents intervenants et plus particulièrement les écoles pour leur participation. Environ 500 photos ont été prises. Certaines seront mises en ligne sur le site de la commune.

-les travaux :
Monsieur Marcel JEANBERT, Adjoint au Maire, évoque l'avancée des travaux de rénovation de la voirie et des réseaux d'assainissement de la rue Raymond Poincaré.

-l'aménagement du site du PROXI :
Monsieur le Maire indique qu'une étude de sol a été lancée. Plusieurs sondages ont été effectués. Suivant les résultats et les préconisations, la commune orientera le projet vers une rénovation des locaux sauvegardés ou vers une démolition / construction de locaux neufs. Le conseil municipal sera invité à se prononcer dans les meilleurs délais.
Il précise qu'un compromis de vente a été conclu en octobre 2019 et que la signature de l'acte de vente interviendra avant la fin de l'année 2019.

-le projet de travaux de réhabilitation du château d'eau et d'amélioration de la qualité de l'eau :
Monsieur le Maire indique qu'un programme de travaux estimé à environ 800 000.00 € HT frais d'ingénierie compris a été proposé par le bureau d'études EGIS EAU. Ce programme porte plus précisément sur le traitement des façades, l'étanchéité du réservoir, la réfection de la couverture de la coupole, le remplacement des équipements de traitement pour améliorer la qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse doit nous confirmer prochainement les conditions de sa participation financière.

Il est donc proposé de reporter à un prochain conseil municipal la fixation des redevances eau et assainissement pour l'exercice 2020.

-autres sujets évoqués :

Les colis de Noël seront distribués le week-end des 14 et 15 décembre 2019. Le bulletin municipal pourra être colporté dans les mêmes moments.

Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint au Maire, indique que le logement des écoles sinistré le 14/09/2018 sera réaffecté à la famille CASSAN/MICLO dès lors que l'ensemble des travaux auront été exécutés.

La réunion annuelle fixant le calendrier des manifestations 2020 aura lieu le 27 novembre 2019.

Monsieur SCORTEGAGNA, Conseiller municipal, interpelle Monsieur le Maire sur l'absence de distributeur de billets. Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté la Caisse d'Epargne pour proposer à cette dernière de remettre en service un distributeur à l'emplacement resté vacant (et donc prêt au réemploi) du distributeur retiré au cours des années 2010. Le coût annuel du loyer de 7 500 € pourrait être partagé avec les communes limitrophes. Monsieur le Maire relancera la Caisse d'Epargne et sollicitera les maires des communes avoisinantes.

Monsieur SCORTEGAGNA signale par ailleurs le mauvais état de la rue du 358^{ème} RI qui mériterait d'être nettoyée suite aux passages fréquents de camions évacuant de la terre et des gravats sur un terrain privé.

Il est demandé la remise en place du miroir au croisement des rues du Maréchal Foch et du Général Gérôme.